



Parti socialiste
jurassien

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Interpellation n° 803

Campus tertiaire à Delémont : quelles retombées pour les entreprises et bureaux spécialisés jurassiens ?

La population a été informée en date du 7 novembre de l'étape décisive franchie par le projet de campus tertiaire HES-SO, HE-Arc et HEP BEJUNE à Delémont. Cette information publique a été complétée par la transmission au Parlement d'un rapport du Gouvernement y relatif.

Le groupe parlementaire socialiste (GPS) partage l'appréciation que ce projet est un enjeu majeur de stratégie de formation et qu'il contribuera grandement à l'image et au développement socio-économique du canton du Jura et de sa capitale. Le GPS estime par ailleurs tout à fait intéressants les modes de gouvernance et de financement imaginés pour ce projet. Des inquiétudes existent toutefois au sujet du rôle que pourront jouer les entreprises et les bureaux spécialisés jurassiens dans le cadre de la construction du campus. En effet, la procédure de réalisation, avec un concours en une phase, débouchera sur l'adjudication à une entreprise totale et risque fort de limiter la possibilité pour les acteurs locaux d'obtenir des travaux, voire même de soumissionner. Le chantier du Home la Promenade, à propos duquel nous étions intervenus au travers de l'interpellation n°786, est un mauvais exemple qu'il serait malheureux de se voir reproduire pour le campus tertiaire.

Le Gouvernement peut-il informer le parlement sur les questions suivantes :

- La réalisation du campus tertiaire est-elle soumise à la loi sur les marchés publics (LMP) ?
- Quelle sera la place laissée aux entreprises et bureaux spécialisés jurassiens dans le cadre de ces travaux ? Quelles sont les garde-fous prévus par le Gouvernement pour éviter que l'ensemble des travaux soient confiés à des entreprises externes ?
- En ce qui concerne la phase de planification, à côté du mandataire déjà choisi (M. Noël Schneider), les autres mandataires et prestataires (urbanistes, architectes, ingénieurs spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, etc.) mentionnés à la page 12 du rapport du gouvernement seront-ils prioritairement choisis dans la région jurassienne ?
- Quels seront les critères considérés sur l'aspect architecture et économique
- A ce stade du dossier, est-il prévu que des autorisations pour travailler le soir et le week-end sur ce chantier soient délivrées par le SAMT ?
- De manière générale, le gouvernement a-t-il évalué les retombées économiques de ce chantier pour le Canton du Jura ?

Delémont, le 21 novembre 2012

Le responsable :

Claude Schlüchter

A. Veys